

TOTAL MAROC
Société anonyme au capital de 448.000.000 MAD
Siège social: 146, boulevard Mohamed Zerktouni – 20000 Casablanca
R.C. Casablanca 39 – IF 01085284

**RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 JUILLET 2021**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin de ratifier les décisions actées lors du conseil d'administration du 15 juillet 2021 et de modifier les stipulations de l'article 2 des statuts, relatives à la dénomination sociale de Total Maroc (la « Société »).

1) RATIFICATION D'UNE NOMINATION PROVISoire D'UN ADMINISTRATEUR

A la suite de la démission de M. Jérôme Dechamps de son mandat d'administrateur, le conseil d'administration décide de nommer à compter du 1^{er} septembre 2021 M. Jean-Philippe Torres en tant que nouvel administrateur par cooptation pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'approbation des comptes 2024 par l'assemblée générale ordinaire.

Conformément à l'article 49 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, la cooptation de M. Jean-Philippe Torres est soumise à la ratification de la présente assemblée générale ordinaire. En conséquence, il vous sera demandé (i) de ratifier sa nomination provisoire et (ii) de donner quitus entier et sans réserve à M. Jérôme Dechamps pour l'exécution de son mandat.

2) CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE

Comme vous le savez, l'assemblée générale des actionnaires de Total SE du 28 mai 2021 a décidé de changer la dénomination sociale de Total SE en « TotalEnergies SE » et de renommer le groupe Total qui prend désormais le nom de « TotalEnergies ».

Ce changement de dénomination s'accompagne d'une nouvelle identité visuelle pour l'ensemble de ses activités, visant à ancrer sa transformation en un groupe multi-énergies, reposant sur une stratégie de développement de deux piliers, le gaz et l'électricité renouvelable, ainsi que sur l'ambition d'une transition vers la neutralité carbone à horizon 2050 qui la sous-tend.

Dans le prolongement de ce changement de dénomination, il est préposé que les filiales du Groupe dont la dénomination comprend « Total » changent leur dénomination sociale pour intégrer également « TotalEnergies ».

C'est pourquoi le conseil d'administration de Total Maroc s'est réuni afin de proposer à votre vote l'adoption de la nouvelle dénomination sociale de « TotalEnergies Marketing Maroc ».

En conséquence, il vous sera demandé de modifier les stipulations de l'article 2 des statuts relatives à la dénomination sociale de la Société comme suit :

L'intégralité de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par l'article suivant :

“ARTICLE 2 – DENOMINATION SOCIALE

« La société a la dénomination sociale suivante :

« TotalEnergies Marketing Maroc »

Les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement de la mention « société anonyme » ou des initiales « S.A », de l'énonciation du capital social et du siège social, ainsi que du numéro d'immatriculation au Registre du Commerce ».

* * *

Le conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a vertical line and a small flourish.